

## Décrets administratifs

---

Gouvernement du Québec

### Décret 1151-2006, 18 décembre 2006

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18) et malgré le décret n<sup>o</sup> 101-2006 du 28 février 2006, soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre des Finances à monsieur Jean-Marc Fournier, membre du Conseil exécutif, du 4 janvier 2007 au 15 janvier 2007 ;

— du ministre des Services gouvernementaux à madame Françoise Gauthier, membre du Conseil exécutif, du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 7 janvier 2007.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47413

Gouvernement du Québec

### Décret 1152-2006, 18 décembre 2006

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Gagnon comme sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et des Régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Michel Gagnon, vice-président de la Régie du bâtiment du Québec, agent de recherche et de planification socioéconomique, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et des Régions, administrateur d'État II, au salaire annuel de 126 103 \$, à compter du 8 janvier 2007 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés

et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Michel Gagnon, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47414

Gouvernement du Québec

### Décret 1153-2006, 18 décembre 2006

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Geneviève Tanguay comme sous-ministre adjointe au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Geneviève Tanguay, vice-présidente Développement du Centre québécois de valorisation des biotechnologies, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjointe au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pour un mandat de quatre ans à compter du 15 janvier 2007, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

---

### Contrat d'engagement de madame Geneviève Tanguay comme sous-ministre adjointe au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

#### I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Geneviève Tanguay, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme